

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi

MINISTRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ ET DE LA MICRO FINANCE



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO/PLCP)

25.08.2008 * 07468

N°...../MFSNEFMF/CSO-PLCP/PRP

Dakar, le.....

Analyse : ARRETE portant création, organisation
et fonctionnement du « Programme d'Appui à la
Mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la
Pauvreté » (PRP).

Le Ministre de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de
la Micro Finance ;

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2007-826 du 19 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 2008-01 du 03 Janvier 2008, portant répartition des Services de l'Etat et du
contrôle des Etablissements publics, des Sociétés Nationales et des Sociétés à participation
publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

Vu le Décret n° 2008-629 du 09 Juin 2008, fixant la composition du Gouvernement ;

Vu la Circulaire N° 018/PR/SP du 10 Novembre 1990, portant Publication des Textes
réglementaires de création et de fonctionnement des Projets de Développement ;

Vu l'Accord type d'Assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le
PNUD, à la date du 4 juillet 1987

Vu le Document du Programme d'Appui à la Mise en Oeuvre de la Stratégie de Réduction de
la Pauvreté conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, à la date du 19 juin 2008

ARRETE

Article Premier : Il est créé, au sein et sous la tutelle du Ministère de la Femme, de la
Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance, le « Programme
d'Appui à la Mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (PRP).

Article 2 : Le Programme d'Appui à la mise en Œuvre de la Stratégie de Réduction de la
Pauvreté a, comme ancrage institutionnel, la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et
Programmes de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLCP).





Programme des Nations
Unies pour le développement

PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL



PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

UNDAF :

Axe Stratégique de coopération: Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable.

Effet UNDAF N°1 : La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU.

Effets du Programme de Pays/Indicateurs : (1) Renforcement des capacités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD); (2) Capacités productives nationales améliorées/ Taux d'investissement; Evolution de la déconcentration des activités économiques vers les régions; (3) Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables/ Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté-Part des 20% les plus pauvres de la population dans les dépenses nationales.

Produits recherchés dans le Programme de Pays/Indicateurs : (i) La planification et la programmation participative pour la mise en œuvre du DSRP II sont renforcées/Degré de conformité de la mise en œuvre du DSRP avec les priorités OMD, SCA, NEPAD, PNBG, Stratégie nationale de Lutte contre le VIH/Sida (Rapport d'avancement annuel et d'évaluation du DSRP II); (ii) L'Observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain rendu opérationnel/Disponibilité de base de données, d'un tableau de bord, et de rapports édités au niveau national et décentralisé sur la pauvreté et le DHD; (iii) Les rapports nationaux OMD et RNDH publiés et intégrant des perspectives sur l'équité de genre/Périodicité de la publication du rapport (Rapports d'activités des comités OMD et du Forum National pour le RNDH); RNDH publié tous les 3 ans; (iv) Le potentiel des MPE et micro entreprises est valorisé et leur système d'appui renforcé dans les zones de concentration/ Nombre de MPE/Micro programmes établis par an (descriptifs des MPE/micro programmes); (v) Une forte dynamique économique régionale est impulsée dans quelques régions pilotes/ Participation active des acteurs non étatiques dans les grappes de croissance identifiées dans les zones d'intervention; (vi) Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local/ Nombre de structures de financement (documents statutaires instituant les mécanismes et/ou les Fonds); (vii) Des initiatives en faveur de la promotion des moyens d'existence durables sont engagées dans les zones de concentration/ Nombre de micro programmes lancés par an (Descriptifs des micros programmes); Montant des fonds alloués (PV des comités de sélection).

Agence gouvernementale de coordination : Ministère de l'Economie et des Finances

Agence gouvernementale de coopération : Ministère en charge du Développement Social

Autres partenaires: Direction Générale de la Planification; Cellule CSEP; Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie; BIT; FENU; ONUDI; BRS, PMF/FEM, LIFE.

Durée du Programme: 2008 – 2011 Composantes du Programme de Pays: Réduction de la pauvreté humaine et développement durable. Titre du programme d'appui: Programme d'Appui à la Mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP). Code Atlas : Durée du projet: 4 ans Modalité de gestion: NEX	PNUD (Trac 1,2) : 4, 000,000 \$ EU
	Partage des Coûts (Grand Duché de Luxembourg) A rechercher : 4, 875,000 \$ EU Budget total : 1, 270,000 \$ EU Budget total : 10, 145,000 \$ E U
	Gouvernement (Cash) : 969, 380\$ EU (Nature) : 610, 000\$ EU

Approuvé au Nom :

Du Gouvernement : Titre : _____

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Economie
Signature: *Abdoulaye DIOP*

Date : _____

Du PNUD :

Titre : _____
Bouri Sanhoudi
Représentant Résident

Signature : *Bouri Sanhoudi*

10 JUN 2008

Date : _____

TABLE DES MATIERES

PAGE DE COUVERTURE.....	1
DESCRIPTION SOMMAIRE :.....	3
LISTE DES ACRONYMES.....	4
ANALYSE DE LA SITUATION :.....	5
STRATEGIE :.....	6
PROGRAMME PROPOSE :	8
ARRANGEMENTS DE GESTION	12
SUIVI ET EVALUATION	13
CONTEXTE JURIDIQUE	14
GESTION DES RISQUES ET DURABILITE DES RESULTATS	14
CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES.....	15
PLAN DE TRAVAIL ANNUEL	34
AUTRES ACCORDS.....	43
TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL.....	44

Titre du programme:



Programme d'Appui à la Mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP)

Description sommaire :

Sur la base des domaines de coopération retenus par l'UNDAF 2007-2011 au regard des priorités nationales et reflétés dans le Document du Programme de Pays(CPD), le présent programme doit contribuer au développement de la coopération entre le PNUD et le Gouvernement en ce qui concerne (i) le Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence :DSRP II, OMD, Stratégie de Croissance Accélérée –SCA-,NEPAD. Il s'agira de faciliter la mise en place des structures centrales et déconcentrées chargées de la mise en œuvre de la SRP et de renforcer leurs capacités ;d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique pour rendre l'appareil capable d'assurer un meilleur suivi et évaluation de la SRP et des autres programmes de développement ;de renforcer le plaidoyer, le suivi et la communication des OMD au niveau national et local et de faciliter le passage à l'échelle de l'expérience des PVM ;de renforcer le processus national de programmation, de planification et d'évaluation des besoins axés sur les OMD au niveau central et régional ; (ii) l'élargissement du partenariat dans la lutte contre la pauvreté au niveau de l'axe Matam-Saint/Louis – Louga dans la voie de la création de richesses conçue dans la perspective d'une croissance pro-pauvre à travers notamment : (a) la promotion de dynamiques locales de développement économique et social et de la bonne gouvernance locale. L'accent sera mis sur : (a1) le développement d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté selon une stratégie de promotion des moyens d'existence durable tout en accordant une priorité à la protection sociale des groupes vulnérables ;(a2) le renforcement des capacités de gestion du développement local des collectivités locales et des organisations communautaires de base ; (b) l'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il s'agira, pour ce volet de fournir un appui institutionnel aux structures de financement ; de renforcer les capacités locales de gestion; de mettre en place des lignes de crédit spécifiques pour soutenir les jeunes promoteurs dans les zones de concentration géographique.

LISTE DES ACRONYMES

APD	Aide Publique au Développement
ARD	Agence Régional de Développement
CCP	Cadre de Coopération de Pays
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CNDL	Comité National pour le Développement des Collectivités Locales
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CSLP	Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DHD	Développement Humain Durable
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
EXIMCOR	Société d'Extraction de l'Or
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FDD	Fonds de Dotation
FDL	Fonds de Développement Local
FECL	Fonds d'Equipeement des Collectivités Locales
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
IGAJ	Inspection Générale de l'Administration de la Justice
MAHR	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MIA	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
MNIEG	Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique Africaine et de la Politique de Bonne Gouvernance
DMP	Délégation au Management Public
MPBH	Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction
MPDD	Ministère du Plan et du Développement Durable
MPE	Micro Programme Etabli
MPME	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance
MSE	Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PRAESC	Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PVM	Projet des Villages du Millénaire
PVVIH	Personnes Vivants avec le Virus du Sida
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
RNC	Réserves Naturelles Communautaires
RNDH	Rapport National du Développement Humain
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SNU	Système des Nations Unies.

SECTION I : DESCRIPTION NARRATIVE :

PARTIE I - ANALYSE DE LA SITUATION :

Le Sénégal qui s'étend sur 196.722 km² est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le pays est subdivisé en 11 régions administratives, 35 départements et 320 communautés rurales. La population du Sénégal est estimée en 2005 à 10848 millions d'habitants et croît au taux annuel de 2,4%.

Le Sénégal appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés et se classe, selon le classement mondial sur le Développement Humain de 2007-08, au 156^{ème} rang sur 177 pays avec un IDH de 0,499. En 2006 le Pib par tête s'est légèrement amélioré passant à 837 dollars contre 800 l'année précédente.

La croissance réelle du PIB est estimée en 2007 à 4,5% et celle attendue en 2008 pourrait s'établir à 5 % en raison du redressement du secteur industriel et manufacturier ainsi que du dynamisme du secteur tertiaire. En 2006, le déficit budgétaire hors PPTTE de 2,5% du PIB, celui du compte courant de la balance des paiements de 8,15% du PIB. Le taux d'investissement s'est relevé passant entre 2005 et 2006 de 22,9% à 26,4%,4%.

En 2005, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 57,1% en 2001 à 50,6% en 2005. La proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté a également accusé une baisse significative passant de 48,5% en 2002 à 42,6% en 2005. La pauvreté est plus prononcée en milieu rural. Son incidence y a très peu baissé entre 2001 et 2005 passant de 57,5% à 55,6%. Au niveau régional, des améliorations sont notées dans toutes les régions à l'exception de Louga et de Fatick où la pauvreté est passée de 36,2% en 2002 à 62,6% en 2005 dans la première région citée et de 46,3% en 2002 à 53% en 2005 dans la seconde.

En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emploi et le taux de chômage reste élevé (9,6%). Le sous-emploi représente 21,8% de la population active, et l'insertion des jeunes diplômés sortant des centres de formation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle constitue une préoccupation majeure ; les jeunes formés ou qualifiés n'ayant pas de possibilités adéquates pour accéder au financement avec l'assouplissement des critères tels que : l'adhésion, l'épargne préalable, la garantie, le taux d'intérêt et la subvention des investissements de base.

Contexte de la coopération PNUD/Gouvernement dans la lutte contre la Pauvreté :

Durant la période de mise en œuvre du DSRP I, la coopération PNUD/Gouvernement a été articulée autour de : (i) l'appui au pilotage stratégique au niveau national (Consolidation du dialogue de politique pour le DHD ; Renforcement des capacités de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté ; Amélioration de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté/Développement d'alliances et système d'informations sur la pauvreté pour la mobilisation des ressources...) ; (ii) la finalisation et la réplication des programmes pilotes de promotion des moyens d'existence durable dans les zones de concentration géographiques à partir des antennes régionales mises en place à Saint-Louis, Tambacounda, Bambey et Ziguinchor.

D'importants résultats ont été atteints :

Au niveau de l'appui au pilotage stratégique et opérationnel, le soutien du PNUD a facilité le dialogue politique en soutenant le processus de reformulation du DSRP : enquêtes de perception de la pauvreté; consultations régionales ; séminaire national de validation du DSRP. Les études préparatoires à la mise en place de l'observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain ont été menées avec succès. Le processus national d'élaboration du RNDH 2005 a été consolidé avec la mise en place d'un Forum National. Après avoir appuyé l'élaboration des rapports 2001 et 2003 de suivi des OMD, le PNUD a accompagné le déroulement des études de Need Assessment et de Costing pour l'atteinte des OMD ainsi que la publication de l'édition 2005 du rapport de suivi des progrès vers les OMD. Il convient de noter qu'en matière de pilotage stratégique le Sénégal a renforcé au cours des dernières années le dispositif institutionnel national de suivi évaluation des politiques et programmes et l'appareil statistique national en élaborant une SNDS et en mettant en place une Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Le processus de mise en place de l'Observatoire des Conditions de Vie a été lancé de façon à intégrer

MATRICE DE L'ASSISTANCE (ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE)

Composantes majeures dans La lutte contre la pauvreté	PEPAM	ANCAR	PAM/SRP	PTF	PNDL	Pgies	Padel/ PNDL	Proger	PMV	Pder/	BIT	Pmf/ Fem
Renforcement des capacités	Format ^a Comités De Gestion (Asu-Or)	Appui/ Conseil	Appui/ Conseil Pilotage	Appui/ Conseil	Gouv. locale	GRN	Gouv. locale	GRN	Gouv. locale	Appui/ Conseil Process	Germe	
Infrastructures et équipements de base	Eau Assainissement			Service énergétique	Education/ Santé/ Hydraulique				Education/ Santé/ Hydraulique			
Moyens d'existence durable			FDL Fonds D'insertion			AGR	<i>Fonds de Développement Écono. Local</i>	AGR				AGR



PARTIE III - ARRANGEMENTS DE GESTION :

La gestion du programme sera axée sur les résultats. L'**exécution nationale** sera la modalité d'exécution avec un recours aux agences spécialisées du SNU, à la société civile, au secteur privé et au volontariat (PVNU).

Le ministère de l'Economie et des Finances est l'agence gouvernementale de coordination.

Le ministère en charge du Développement Social est l'agence gouvernementale de coopération.

Au titre de la concertation entre les partenaires financiers, le programme d'appui fera l'objet d'une Réunion Tripartite annuelle présidée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Participeront à la Tripartite les représentants dudit ministère, du ministère en charge du Développement Social, du PNUD, des partenaires financiers et techniques (Grand Duché de Luxembourg, BRS, FENU, ONUDI ; BIT).

Un Comité de Pilotage présidé par le ministère en charge du Développement Social sera mis en place et sera composé, outre les représentants dudit ministère et du PNUD, des représentants (i) des partenaires de réalisation pour chacun des axes du programme; (ii) des partenaires financiers (Grand Duché de Luxembourg, BRS, FENU...); (iii) des collectivités bénéficiaires et de la société civile. Le Comité de Pilotage définit les orientations, valide le Plan de Travail annuel et le Budget y afférent, et approuve le rapport d'exécution technique et financière de l'année écoulée. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le secrétariat du Comité est assuré par l'Unité Nationale de Coordination du Programme (UNCP) logée au niveau de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSOPLP) du Ministère en charge du Développement Social. L'UNCP sera dirigée par le Responsable de la CSOPLP (Coordonnateur National) qui sera appuyé par un Responsable Administratif et Financier secondé par un Assistant et un personnel d'appui. Les responsabilités de l'UNCP incluent :

- la gestion quotidienne du programme et sa coordination globale ;
- la fourniture des conseils techniques dans la mise en œuvre ;
- la préparation des rapports en concertation étroite avec les partenaires de réalisation y compris les minutes/rapports de la Tripartite et du Comité de suivi;
- la gestion des équipements.

Les partenaires de réalisation de l'Axe n°1 sont respectivement la Direction Générale de la Planification pour le volet « Appui à la formulation des politiques et stratégies et au processus national de plaidoyer pour l'atteinte des OMD » ; la cellule CSLP pour le volet « Renforcement des capacités de mise en œuvre de la SRP et des OMD » ; et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie pour le volet « Renforcement des systèmes nationaux de suivi et évaluation de la SRP et des OMDs ». La coordination technique de l'axe n°1 sera assurée par la Direction Générale de la Planification.

Le partenaire de réalisation pour l'Axe n° 2 est la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la Pauvreté (CSOPLP) à travers l'antenne de Saint/Louis comprenant : un coordonnateur d'antenne, un personnel d'appui et l'équipe FDL (01 Expert, 01 Animatrice, 01 Animateur basé à Matam, 01 chauffeur). Compte tenu de la spécificité du second volet de l'Axe n° 2, « Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle », le responsable de la CSOPLP sera appuyé par des consultants nationaux (économie/gestion/finance ; sciences sociales, suivi évaluation) et un personnel d'appui. Un manuel de procédure sera établi pour la mise en place et le fonctionnement du Fonds d'insertion.

L'appui du PNUD devant jouer un rôle catalyseur dans la mobilisation des partenaires techniques et financiers un accent particulier sera mis sur les accords de cofinancement. Spécifiquement, pour l'Axe n° 2 l'importance du portefeuille de l'assistance en cours dans l'axe Matam-Saint/Louis-Louga constitue une opportunité extraordinaire favorisant ces accords indispensables à la réalisation de plateformes motrices d'un développement économique et social durable. En priorité, des accords seront établis au titre de l'extension du FDI /Luxembourg avec les agences coopérantes l'ONUDI et le BIT, le FENU, le PGIES, le PROGERT, le PNDL, le PEPAM, les Plateformes Multifonctionnelles, les Villages du Millénaire. Pour la promotion des moyens d'existence durables, des protocoles seront établis avec les programmes PMF/FEM en milieu rural et LIFE en milieu urbain. Il convient de souligner également, la nécessité d'établir un accord avec le PADEL/ PNDL dans le cadre du renforcement des capacités de gestion du développement local des collectivités locales et des organisations communautaires de base. L'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique se fera en partenariat avec le Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), le Ministère de la jeunesse et de l'Emploi à travers le FNPIJ et les structures financières surtout celles opérationnelles dans les zones et intéressées dans le cofinancement comme la Banque Régionale de Solidarité.

Un manuel des procédures administratives financières et comptables du programme sera élaboré sous l'égide de la CAP.

Le recrutement du personnel sera effectué par un Comité conjoint PNUD/Gouvernement coordonné par la CAP.

Le MEF ouvrira un compte bancaire au nom du programme avec deux cosignataires (Le Coordonnateur National et le Responsable Administratif et Financier) et un suppléant au Coordonnateur National. Le transfert des ressources gérées par le PNUD se fait sous formes d'avances de fonds trimestrielles et ceci en conformité avec le Plan Annuel de Travail approuvé. Le programme produira des rapports d'activités, des rapports financiers qu'accompagneront les pièces justificatives des dépenses encourues pour le trimestre. Ces documents sont transmis à la CAP/DDI qui procédera à la vérification des justificatifs des dépenses, à l'approbation de la demande de fonds et à son instruction à l'adresse du PNUD sous la signature de l'Ordonnateur National Délégué (DDI).

Le MEF, à travers la DDI, fera procéder à l'**audit annuel** des comptes du programme en relation avec les services compétents du PNUD. L'examen des résultats de l'audit fera l'objet d'un atelier. Un plan d'action sanctionnera les travaux de cet atelier et servira de référence pour le suivi de l'application des recommandations.

PARTIE IV - SUIVI ET EVALUATION :

Le suivi du programme se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de suivi évaluation participatifs menés à des périodes régulières en référence au mécanisme de l'UNDAF. Les capacités des populations à la base et des autorités seront renforcées afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une gestion et une mise en œuvre conséquentes.

SUIVI : La Coordination présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats, il y'aura lieu d'établir un **Cadre Logique et le CADRE DU PROGRAMME de S &E** au tout début des activités. Ainsi, en relation avec la CAP, le programme se dotera, d'un dispositif de suivi évaluation adapté à la spécificité du programme et reflétant notamment les éléments ci-après :

Le Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre sera la responsabilité du Coordonnateur du Programme sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs ;

Le Suivi Périodique de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit à travers le Comité de suivi. Des visites de terrain seront organisées sur la base d'un calendrier concerté.

Le Suivi Annuel interviendra à travers les Tripartites et les réunions du Comité de suivi sur la base d'un Rapport Annuel du Programme (RAP). Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées dans la progression du programme et leurs causes ; le PTA, et autres rapports financiers; les leçons d'expériences apprises ; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès.

Outre le Rapport Annuel du Programme (RAP), le suivi fera l'objet des rapports ci-après : courts rapports soulignant les principaux aspects de mise à jour des progrès fournis trimestriellement ; Rapports Techniques ou Rapports Thématiques Spécifiques couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation fournis de façon ad hoc par les parties prenantes. Les publications du programme constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis. Ces publications peuvent être des textes d'information.

EVALUATION : Le programme fera l'objet au moins de **deux évaluations externes indépendantes** qui permettront notamment d'évaluer les processus et les effets obtenus:

- Une Evaluation Indépendante à mi parcours.

- Une évaluation finale indépendante sera effectuée trois mois avant la fin du programme. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les impacts potentiels des résultats du programme. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) sera fera de façon concertée entre les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances, le PNUD et les autres parties prenantes.

les différentes sources d'information du système de suivi évaluation de la lutte contre la pauvreté et à constituer un outil de plaidoyer. Certains ministères disposent de CDSMT et de CDMT.

Malgré ces avancées, certaines difficultés existent au niveau institutionnel surtout en matière de coordination des activités de suivi et évaluation. Même si la cellule CSLP a assuré depuis le DSRP I ce travail, celle-ci ne dispose pas des capacités requises pour assurer toute la coordination des activités de suivi et évaluation des politiques et programmes à l'échelle nationale.

Aussi, avec l'engagement massif des partenaires techniques et financiers manifesté lors du dernier groupe consultatif organisé à Paris en Octobre 2007, le Sénégal s'est engagé à assurer un suivi-évaluation efficace des ressources mobilisées.

En ce qui concerne le développement des capacités et des moyens d'existence durables : le seul partenariat conséquent a été établi sur l'axe Matam-Saint/Louis-Louga avec le Grand Duché du Luxembourg, et le FENU. Ceci a permis : (i) la mise en place d'une quinzaine de structures de financement au profit des communautés villageoises. (ii) d'asseoir la validité de la stratégie articulant la promotion de la gouvernance locale et celles des moyens d'existence durables. Les résultats obtenus ont conduit les différentes parties à renforcer ce partenariat durant la période du prochain PIC (2007-2011) en vue de contribuer à la promotion de dynamiques locales de développement économique et social et de la bonne gouvernance sur l'axe susmentionné.

En termes de leçons tirées, les actions conduites ont démontré que (a) l'existence d'alliances/partenariats est fondamentale en vue d'obtenir les effets recherchés tant dans l'appui au pilotage stratégique que dans la promotion de moyens d'existence durable ;(b) la mise en place de structures de financement au profit des communautés villageoises représente une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement ; (c) **dans la voie d'un plaidoyer conséquent pour l'atteinte des OMD,** la constitution d'espaces économiques viables pour favoriser le nécessaire partenariat exige un ciblage axé sur des sites polarisant plusieurs villages comme à Mberlé Bellé, Namardé, Dimboli. Ainsi, les initiatives à poursuivre devront permettre d'impulser :(i) **la promotion de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois (CPMDV) ;** (ii) les échanges villes/campagnes ; (iii) la mobilisation des partenaires et des ressources en vue d'un décollage généralisé des terroirs villageois à travers la réalisation en phase des trois composantes essentielles en matière de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement (Renforcement des capacités locales/Réalisation des infrastructures de base/Développement des moyens d'existence durable) ; (d) pour éviter toute déperdition des connaissances, les formations effectuées doivent être étroitement liées au financement d'activités génératrices de revenus au profit des bénéficiaires .

Dans la situation actuelle la stratégie de réduction de la pauvreté révisée par le Gouvernement (DSRP II – 2006/2010) constitue un cadre adéquat de référence en vue d'accélérer la croissance et l'atteinte des OMD. Quatre axes stratégiques ont été retenus : (i) la création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif. Cette stratégie repose sur une prévision de croissance annuelle moyenne de 7 à 8% en termes réels entre 2006 et 2010. Le Sénégal s'est également doté d'une stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes qui vise entre autres à : (1) garantir l'accès équitable aux services sociaux de base, (2) augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale notamment à travers les mutuelles de santé (3) améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables(4) garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables,(5) renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

PARTIE II .STRATEGIE :

Axes stratégiques :

En tenant compte des domaines de coopération retenus par l'UNDAF 2007-2011 au regard des priorités nationales reflétés dans le DSRP II et traduites dans le Cadre des Résultats du Document du Programme de Pays(CPD), la stratégie du présent programme sera basée sur l'établissement d'alliances/ partenariats et s'articulera autour des deux axes ci-après :

(1) le Renforcement des capacités nationales et locales (organisationnelle, institutionnelle, et sociétale) pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la SRP II, des OMD et des autres politiques et programmes y relatifs dont la SCA, le PNDL, PNBG, etc. La lutte contre la pauvreté ne se limite pas aux aspects opérationnels. Elle concerne surtout les politiques mises en place et la qualité des acteurs dans tout le processus de gestion de l'économie. En effet, la qualité des politiques menées permet de rendre plus efficaces les interventions visant l'amélioration des conditions de vie des populations ; d'où l'importance du renforcement des capacités dans le dispositif de gestion de

l'économie. Le renforcement des capacités se définit comme une amélioration des capacités d'intervention des acteurs aussi bien au niveau de la conception des programmes, politiques et programme qu'à celui de la mise en œuvre.

Les principaux acteurs sont les structures chargées de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du Dsrp II et des Omd au niveau national et décentralisé. Il s'agit de : Comité national de pilotage des Omd, Cellule de suivi de la lutte contre la pauvreté/Ministère des finances, Dcef, Ddi, Ministères techniques, structures décentralisées (collectivités locales, services régionaux déconcentrés), la société civile (Ong, Ocb, ...).

Il s'agira de faciliter la mise en place des structures centrales et déconcentrées chargées de la mise en œuvre de la SRP et de renforcer leurs capacités ; d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique ; de renforcer le plaidoyer, le suivi et la communication des OMD au niveau national et local et de faciliter le passage à l'échelle de l'expérience des PVM ; de renforcer le processus national de programmation, de planification et d'évaluation des besoins axés sur les OMD au niveau central et régional. Un accent particulier sera mis sur (i) l'appui à la formulation des politiques et stratégies et au processus national de plaidoyer pour l'atteinte des OMD à travers notamment le renforcement des capacités de la Direction Générale de la Planification et des structures régionales (services régionaux de planification et ARD) afin de promouvoir : la Planification prospective et le cadrage macroéconomique à long terme axé sur les OMD ; l'élaboration des rapports de suivi des OMD au niveau central et local ; la planification locale axée sur les OMD (actualisation des PLD, PRDI et PIC sur les OMD ; le plaidoyer pour la formulation de politiques et programmes de développement (RNDH) ; (ii) le renforcement des capacités de mise en œuvre de la SRP et des OMD ; (iii) le renforcement du système national de suivi et évaluation de la SRP et des OMD (renforcement des capacités de la Direction Générale du Plan et de la cellule CSLP ; mise en place du cadre de suivi évaluation des programmes sectoriels ; renforcement des capacités de l'ANSD) ; (iv) le renforcement des capacités de coordination et de suivi des programmes/projets de lutte contre la pauvreté du Ministère chargé du Développement Social à travers notamment l'affinement des outils informatisés de suivi évaluation, de cartographie de la pauvreté. Le partenariat concerne aussi les dynamiques et les synergies en cours pour renforcer la collaboration autour du suivi des OMD, du DSRP et du développement de Dev-Info au niveau national et régional. Le Mémoire d'entente élaboré à cet effet entre le PNUD le l'UNICEF et le FNUAP vise aussi à élargir le partenariat aux autres organismes multilatéraux et bilatéraux. Déjà au niveau régional, à Louga, une dynamique de collaboration s'effectue autour du dispositif de pilotage et de suivi du DSRP. Le Mémoire d'entente, qui couvre une bonne partie de la période du programme 2007-2011, s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme en matière de renforcement du système national de suivi des OMD et du DSRP au niveau national et régional à travers notamment le renforcement des capacités.

(2) la mise en place de plateformes motrices d'un développement économique et social durable permettant la création de richesses conçue dans la perspective d'une croissance pro-pauvre. Ces plateformes seront constituées à partir de « noyaux catalyseurs » selon une démarche d'approche programme et ceci, sur un pas de temps assez long en veillant à la complémentarité/synergie des différentes assistances pour la réalisation en phase des trois composantes majeures favorisant le développement visé (laquelle réalisation doit induire le « décollage généralisé » des zones) : Renforcement des capacités des collectivités/populations locales ; Réalisation des infrastructures prioritaires de base ; Promotion des moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus et préservation de l'Environnement). Cette démarche requiert une Concentration de l'assistance (concentration thématique et concentration géographique) ; une Concertation continue entre tous les acteurs et une Coordination effective des interventions. Dans cette perspective, la mobilisation des partenaires et des ressources sera facilitée par la constitution d'espaces économiques viables avec un ciblage axé sur des sites polarisant plusieurs villages et favorisant : (i) la promotion de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois (CPMDV) ; (ii) les échanges villes/campagnes ; (iii) le développement de structures de financement propres aux populations, ce qui représente une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté dans une optique de durabilité. Un bénéfice sera tiré des atouts de la décentralisation pour permettre aux collectivités locales de mieux piloter le décollage généralisé susmentionné. Une attention particulière sera accordée aux accords de partenariats devant conduire à : (a) la promotion de dynamiques locales de développement économique et social et de la bonne gouvernance par le biais : (a1) d'initiatives locales de promotion des moyens d'existence durable tout en accordant une priorité à la protection sociale des groupes vulnérables (l'extension du FDL /Luxembourg qui fait déjà intervenir de façon concertée le PNUD, l'ONUDI, le BIT et le FENU constitue un levier de partenariat avec le PGIES, le PROGERT, le PNDL, le PEPAM, les Plateformes Multifonctionnelles, les Villages du Millénaire...) ; (a2) du renforcement des capacités de gestion et de développement local des collectivités et des organisations communautaires de base (alliance PNUD/FENU en appui au PNDL) ; (b) l'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à travers un appui institutionnel aux institutions de financement ciblées ; le renforcement des capacités des agents des structures de financement (notamment les IMF) ; la mise en place des lignes de crédit spécifiques pour le financement des programmes des sortants de l'ETFP à partir des IMF et du système bancaire. L'approche par la demande sera privilégiée avec un partenariat étroit avec le Ministère en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et de l'Emploi à travers le FNPJ et les

structures financières surtout celles opérationnelles dans les zones et qui sont intéressées dans le cofinancement comme la Banque Régionale de Solidarité.

Programme proposé :

Le présent programme interviendra aux niveaux national et local pour la mise en œuvre de l'axe stratégique 1 et au niveau de la zone Matam-Saint/Louis-Louga pour le second axe compte tenu du partenariat établi avec le Grand Duché de Luxembourg sur la période 2007-2011.

Le programme sera ainsi structuré autour des deux axes avec les effets et produits recherchés ci-après :

Axe n°1 Appui au pilotage stratégique :

Le programme jouera un rôle essentiel dans le renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence : DSRP II, OMD, Stratégie de Croissance Accélérée –SCA-, NEPAD. Il s'agira également de faciliter la mise en place des structures centrales et déconcentrées chargées de la mise en œuvre de la SRP et de renforcer leurs capacités ; d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique pour rendre l'appareil capable d'assurer un meilleur suivi et évaluation de la SRP et des autres programmes de développement ; de renforcer le plaidoyer, le suivi et la communication des OMD au niveau national et local et de faciliter le passage à l'échelle de l'expérience des PVM ; de renforcer le processus national de programmation, de planification et d'évaluation des besoins axés sur les OMD au niveau central et régional. Trois volets sont prévus :

Volet n°1 : Appui à la formulation des politiques et stratégies et au processus national de plaidoyer pour l'atteinte des OMD ;

Effet recherché : Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD).

Produit n°1 : La réflexion autour des stratégies de long terme est intégrée à formulation des SRP

Produit n°2 : Le développement humain est au cœur du dialogue entre acteurs.

Volet n°2 : Renforcement des capacités de mise en œuvre de la SRP et des OMD ;

Effet recherché : Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD).

Produit n°1 : La planification et la programmation participatives pour la mise en œuvre du DSRP II sont renforcées

Produit n°2 : Les capacités (planification, programmation, coordination, suivi et évaluation - y compris dans l'approche droits humains, genre et réponse au VIH/SIDA) des acteurs locaux dans les zones de concentration du SNU sont renforcées

Produit n°3 : Le cadre central de coordination des activités de suivi/évaluation des politiques et programmes renforcé

Volet n°3 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et évaluation de la SRP et des OMDs ;

Effet recherché : Renforcement des capacités de pilotage et de suivi des cadres stratégiques de référence (DSRP, OMD, NEPAD).

Produit recherché : Les rapports OMD intégrant la perspective genre sont publiés

Produit recherché : La base de connaissance des phénomènes de pauvreté est organisée et accessible avec l'OCV.

Axe n°2 Promotion de Dynamiques Locales de Développement Economique et Social :

Les activités seront mises en œuvre dans la zone de concentration constituée par l'axe Matam-Saint/Louis-Louga à travers deux volets :

Volet n°1 : Renforcement du Fonds de Développement Local et Appui à la Décentralisation -FDL

Effet recherché : Capacités productives nationales améliorées

Spécifiquement, le Programme devra permettre le renforcement des capacités pour contribuer au développement d'initiatives économiques locales de lutte contre la pauvreté et de promotion de la gouvernance locale en promouvant le volontariat, le renforcement des structures déconcentrées de l'Etat et la valorisation durable des ressources naturelles locales . En coopération avec le BIT, l'ONUDI et le FENU un accent particulier sera mis sur

l'amélioration de l'emploi des jeunes et des femmes à travers notamment l'acquisition de compétences/qualifications et le développement du potentiel des MPE/microprogrammes.

Produit n° 1 : Le potentiel des MPE et micro entreprises est valorisé et leur système d'appui renforcé.

Produit n° 2 : Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé et structuré au niveau local.

Produit n° 3 : Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont créés par les MEC.

Produit n° 4 Accès facilité pour les populations en vue d'une utilisation durable des infrastructures de base réalisées et équipées.

Produit n° 5 : Programme de renforcement des capacités (planification, programmation, coordination, suivi et évaluation) des acteurs locaux mis en œuvre dans la zone de concentration. Un accent particulier sera mis sur les structures déconcentrées de l'Etat qui doivent accompagner les acteurs locaux.

Volet n°2 : Appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en zone Nord (Saint Louis Matam Louga)

Effet recherché : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables.

Le Programme contribuera à impulser une dynamique économique dans la zone de concentration à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Produit n° 1 : Une forte dynamique économique régionale est impulsée à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Produit n°2 : Un système souple de gestion et de suivi évaluation est mis en place.

Assistance en cours /Accords de coordination:

Dans le domaine de l'appui au pilotage stratégique et de la gestion de l'économie le Sénégal bénéficie d'une assistance assez importante de la part de ses partenaires au développement. La matrice ci-dessous reflète les différentes interventions qui devront être mieux articulées vers l'atteinte des effets recherchés.

Au niveau opérationnel, la concentration géographique envisagée offre une opportunité de partenariats et d'alliances permettant de relever les défis de la pauvreté et du développement eu égard aux différentes assistances opérationnelles en cours et/ou prévues sur la période 2007-2011(Fonds de Développement Local appuyé par le Luxembourg ; Villages du Millénaire ; Programme d'Appui au développement économique local du PNUD/FENU au PNDL ; BIT ;ONUDI ;Plateformes Multifonctionnelles...).La matrice ci-après reflète les principaux programmes en cours et/ou prévus et avec lesquels le présent programme devra bâtir ,dès son lancement, des accords de coordination/synergie pour l'atteinte des effets recherchés en impulsant notamment (i) l'identification conjointe et participative d'espaces économiques viables avec un ciblage axé sur des sites polarisant plusieurs villages et favorisant la promotion de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois (CPMDV) ; (ii) l'identification de « noyaux d'activités catalysatrices » de chacun des programmes/programmes et à partir desquels seront établis les accords de coordination/synergie conduisant à la mise en place de plateformes motrices d'un développement économique et social durable de part la réalisation en phase des trois composantes majeures favorisant le développement visé: Renforcement des capacités des collectivités/populations locales ; Réalisation des infrastructures/équipements prioritaires de base ; Promotion des moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus et préservation de l'Environnement).

Il convient de souligner qu'en dehors de l'axe Matam-Saint/Louis-Louga, l'appui du PNUD à la lutte contre la pauvreté offre des opportunités de partenariat avec les «noyaux d'activités catalysatrices» rendues possibles avec les services énergétiques du programme Plateformes Multifonctionnelles dans les régions de Kaolack, Tambacounda, Ziguinchor...

Dans ce cadre les alliances et partenariats à définir devront renforcer les acquis du PAREP notamment dans les domaines du financement de proximité ,de la protection sociale et du renforcement des capacités des OCB.



MATRICE DE L'ASSISTANCE (APPUI AU PILOTAGE STRATEGIQUE/GESTION DE L'ECONOMIE)

	PNUD	Autres SNU	GTZ	FMI	BM	UE	Coop° Française	BAD
1. Dialogue des politiques	x	x			x	x		
2 Réflexion prospective	x							
3. Stratégie de moyen terme	x				x	x		
4. Cadrage macro économique				x	x			
5. Gestion de l'aide	x							
6. Réformes budgétaires				x	x			
7.CDS-MT	x				x	x	x	
8. Suivi OMD	x	x						
9. Suivi DSRP	x	x	x		x	x	x	
10. Information statistique	x	x						x